

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 6 octobre 2016 à 18h00, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS	DORD Dominique
AIX LES BAINS	BERETTI Renaud
AIX LES BAINS	FRUGIER Michel
BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
BOURGET DU LAC	FRANCOIS Marie-Pierre
BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	FALCETTA Nicole
DRUMETTAZ CLARAFOND	JACQUIER Nicolas
GRESY SUR AIX	CLERC Robert
MERY	BOUVIER Eudes
LE MONTCEL	EICHENLAUB Jean-Christophe
MOUXY	KOEHREN Gabrielle
ONTEX	CURTILLET Jacques
PUGNY CHATENOD	MASSONNAT Jean-Guy
SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard
TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude
TREVIGNIN	GONTHIER Gérard
VIVIERS DU LAC	AGUETTAZ Robert
VOGLANS	MERCIER Yves

AUTRES PARTICIPANTS :

M. GOUDOUNEIX Michel	Directeur général des services
M. GIMOND Frédéric	Directeur général adjoint
M. MAILLAND Thierry	Responsable Développement économique
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle	Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 septembre 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 12 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 6 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 19 présents et 19 votants en début de séance.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

EAU POTABLE DE SECOURS

Etude de substitution des sources et d'optimisation de l'adduction du pied du Revard : Demande de subvention

Monsieur le Président rappelle le transfert de la compétence eau potable à la CALB, à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 31 mai 2016.

Monsieur le Président rappelle que l'intégralité du bassin versant du Lac du Bourget a été classée en zone déficitaire au dernier SDAGE. Le bassin a été classé en zone de répartition des eaux (ZRE) par arrêté du préfet de région le 11 février 2014, repris par le préfet de Savoie le 6 février 2015.

L'ensemble des sources qui alimente le bassin versant du Sierroz, va faire l'objet de débits réservés. Cela aura pour conséquence une diminution des volumes disponibles pour la production d'eau potable. La substitution des volumes qui ne seront plus disponibles pour l'eau potable se fera par de nouvelles infrastructures à créer depuis l'usine de production située à Mémard en direction de l'Est de l'agglomération.

Afin de définir la nature et le dimensionnement et l'emplacement des équipements à réaliser, il convient de réaliser une étude spécifique d'optimisation de l'adduction du pied du Revard.

La réalisation de cette étude est envisagée dès fin 2016, pour une durée d'une année

Le montant global prévisionnel est estimé à 75 000 €HT. Un premier crédit de 5000 HT est ouvert au budget 2016, "Eau Potable de Secours", pour la consultation et le lancement de l'étude.

Cette étude s'inscrit dans le Plan de la Gestion de la Ressource en Eau du territoire (PGRE).

Monsieur le Président propose de solliciter l'aide la plus élevée possible auprès des organismes susceptibles de financer ces opérations, soit l'Agence de l'eau et le Département de la Savoie.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le projet d'étude d'optimisation de l'adduction du pied du Revard
- AUTORISE le Président à déposer ce dossier auprès de nos partenaires financiers (Agence de l'Eau et Département de la Savoie) au titre du PGRE du territoire et sollicite les subventions les plus élevées possibles,
- SOLLICITE une dérogation pour démarrage anticipé de l'étude préalablement à la décision d'aide des financeurs.

Aix-les-Bains, le 6 octobre 2016

Le Président,
Dominique Dord

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 19
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Etude de substitution des sources et d'optimisation de l'adduction du Pied du Revard - Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 11/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 11/10/2016

Numéro de l'acte : d1527 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20161006-d1527-DE

Date de décision : 06/10/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions